



Senior+ : concept vieillesse de la commune de Morat

I. Préface

L'espérance de vie ne cesse d'augmenter et, avec elle, la proportion de personnes de plus de 60 ans dans la population. Leurs situations de vie sont très diverses. En effet, elles ont un âge, une situation sociale, un état de santé ainsi que des moyens financiers différents. Certain-e-s sont fortunés et bien lotis, d'autres vivent dans des conditions modestes. Certaines personnes âgées sont capables d'organiser leur vie de manière autonome sans aide et de tenir leur propre ménage, tandis que d'autres ont besoin de soutien et de soins si importants qu'elles vivent dans un établissement médico-social. Selon leur situation de vie, ces personnes ont des préoccupations et des besoins différents.

La commune de Morat veut maintenir et améliorer la qualité de vie des personnes âgées. Les personnes qui ont besoin de soutien doivent pouvoir en bénéficier et celles qui souhaitent être actives doivent pouvoir l'être. La commune apprécie particulièrement les compétences des seniors et reconnaît que leur engagement au sein de la commune - dans les associations, au niveau politique et social - est indispensable. Les personnes âgées ont façonné la société actuelle. Elles ont accompli beaucoup de choses et ont droit à ce que la société leur donne quelque chose en retour. Elles méritent d'être valorisées, reconnues et soutenues.

En 2014 déjà, le conseil communal de Morat a élaboré une politique vieillesse et fixé des valeurs et des objectifs fondamentaux. Le présent concept permet de les concrétiser et de définir des mesures. Tous les souhaits et thèmes ne peuvent pas être repris dans ce cadre. En principe, la population plus âgée doit également être prise en compte dans tous les domaines de la commune. Ce concept mentionne avant tout des objectifs et des mesures qui relèvent de la sphère d'influence de la commune, réalisables et considérés comme judicieux. Une politique vieillesse est une tâche qui doit être assumée par différents niveaux de l'État et différentes organisations.

II. Situation de départ

La politique vieillesse de la commune de Morat se réfère à la stratégie du Conseil fédéral pour une politique de la vieillesse à l'échelle nationale¹ ainsi qu'aux bases cantonales telles que la Constitution cantonale du 16.05.2004 :

Article 35 : Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité.

¹ Stratégie pour une politique suisse de la vieillesse, 29 août 2007, rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Leutenegger Oberholzer (03.3541) du 3 octobre 2003

Art. 62 : L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations.

Art. 68 : L'Etat s'emploie à la promotion de la santé et veille à ce que toute personne ait accès à des soins de qualité égale.

Il a également été tenu compte de la politique cantonale du 3e âge existante et notamment de la loi sur les seniors (LSen) du 12.05.2016 ainsi que du concept cantonal Senior+ et du plan de mesures cantonal. La loi cantonale précitée prévoit à l'article 4 que les communes définissent dans un concept et en fonction des besoins de leur population les mesures qu'elles entendent prendre, en complément de celles de l'Etat, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la loi cantonale.

Le concept-type du Réseau de santé du Lac (RSL), qui a été mis à la disposition des communes du district du Lac en janvier 2023, est également utilisé comme base. Ces travaux du RSL ont été précédés d'une enquête approfondie auprès de la population âgée de 55 ans et plus dans l'ensemble du district. 28,7% des personnes interrogées ont répondu à l'enquête.

D'une manière générale, les résultats de l'enquête du RSL permettent de constater que de nombreuses personnes âgées sont satisfaites de leur situation de vie ainsi que des conditions et des offres proposées. Dans certains domaines, il existe toutefois, selon les thèmes et les communes, des besoins spécifiques dont il faut tenir compte. Les retours sont exploitables par commune et les réactions des habitant-e-s de Morat ont été prises en compte lors de l'élaboration du présent concept.

III. Chiffres

Le nombre de la population en Suisse augmente en principe depuis des années, notamment celui des personnes âgées. Le taux de natalité, le nombre net d'immigrant-e-s et l'augmentation de l'espérance de vie influencent la croissance démographique. Dans le canton de Fribourg, la pyramide des âges est la suivante :

Pyramide des âges ¹ 1900 und 2021



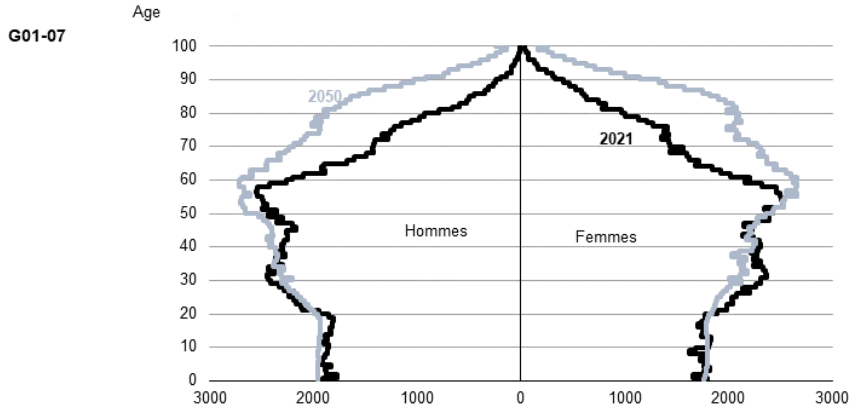
¹En 1900, population résidante. En 2021, population résidante permanente

Les chiffres de la population sont analysés à différents niveaux et leurs conséquences sont traduites en stratégies. C'est le cas, par exemple, de la planification des places de soins. Le canton travaille avec le scénario moyen suivant² :

² Graphiques tirés de la publication : 01 Population, Projections démographiques pour le canton et les districts 2023-2050, Service de la statistique SSTAT Office de la statistique StatA, 15.05.2023

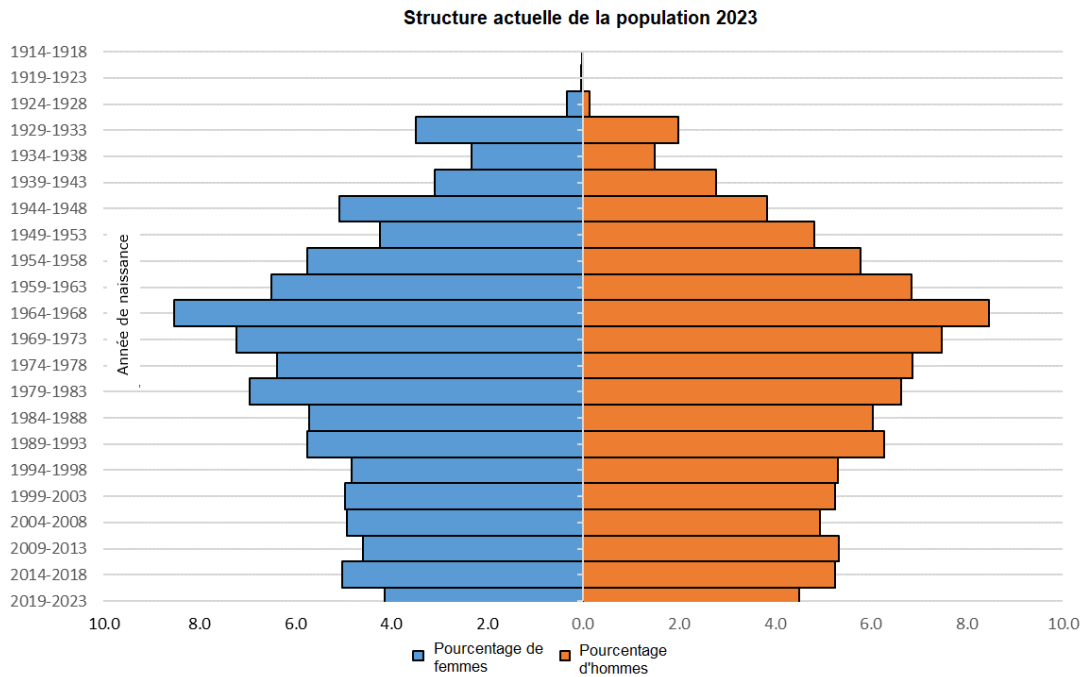
Pyramide des âges du canton de Fribourg¹, en 2021 et 2050

Scénario moyen du Service de la statistique du canton de Fribourg, estimation d'avril 2022



¹Hypothèses et explications concernant le scénario, voir la publication du Service de la statistique du canton de Fribourg "Projections démographiques pour le districts 2022-2050, méthodologie"

La structure actuelle de la population³ dans la commune de Morat permet de voir comment le nombre de personnes âgées va augmenter dans les prochaines années. Les personnes âgées aujourd'hui de 50 à 59 ans représentent une grande partie de la population de la commune et arriveront toutes et tous à l'âge de la retraite dans les 5 à 15 prochaines années.



La représentation montre que certaines classes d'âge à forte natalité arrivent à l'âge de la retraite. Sur l'ensemble de la population de Morat, qui compte actuellement 9713 personnes, 2188 ont entre 50 et 64 ans. Cela correspond à une part de 22,5%. La part des seniors ne cesse d'augmenter. Dans les années à venir, un grand nombre de personnes de plus de 60 ans vivront à Morat. Elles auront différents besoins vis-à-vis de la société et donc de la commune de Morat.

IV. Acteurs et offres

De nombreux acteurs participent à la politique des personnes âgées, influencent leurs conditions de vie et développent leurs propres offres. Il n'est pas possible de mentionner ici tous les acteurs et toutes les offres. Les principaux niveaux politiques et quelques organisations sont mentionnés afin de montrer qu'il existe différentes compétences et que de nombreuses mesures sont déjà réalisées et proposées.

- a) Certains domaines, comme les assurances sociales, relèvent de la compétence de la **Confédération**. Par l'octroi de subventions, la Confédération soutient diverses organisations telles que Pro Senectute ou Pro Mente Sana, ainsi que d'autres organisations privées, afin qu'elles soient aux côtés de la population âgée.⁴
- b) En 2015, le **canton de Fribourg** a élaboré un concept pour les personnes âgées avec des mesures qui sont mises en œuvre en permanence.⁵ Dans ce cadre, un guide a été publié avec des informations sur la manière de rendre le domicile plus sûr et plus pratique. En outre, il explique les possibilités qui existent pour les personnes qui cherchent une alternative à leur domicile actuel ou pour celles qui souhaitent développer un nouveau projet de logement.⁶ Une autre brochure cantonale présentant les offres de prestations pour les personnes âgées et un guide pour les seniors sont en cours de planification. Le canton est principalement responsable des soins de santé et de la planification hospitalière. Il soutient également les communes dans la planification des lits en établissement médico-social et des prestations de soins.
- c) Dans le **district du Lac**, le Réseau de santé du Lac (RSL) est le prestataire central de services hospitaliers et ambulatoires pour les personnes atteintes dans leur santé. Le RSL se développe également de plus en plus en un centre de compétences et a créé un service de coordination qui offre des conseils sur les soins de santé régionaux. La page d'accueil du RSL, contient de nombreuses informations qui peuvent être filtrées par thème. Il ne s'agit pas seulement des prestations du RSL,

³ Chiffres de la population au 26.10.2023

⁴ <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/politique-sociale/alters-und-generationenpolitik/altersfragen/nichtstaatliche-organisationen.html>

⁵ Des informations sur le concept cantonal et sa mise en œuvre sont disponibles sur : <https://www.fr.ch/vie-quotidienne/parcours-de-vie/politique-relative-aux-seniors/la-politique-cantonale-en-faveur-des-seniors>

⁶ <https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-11/senior%2B--un-logement-pour-des-besoins-qui-evoluent-version-pour-imprimer.pdf>

mais aussi de celles d'autres prestataires. Le RSL lui-même gère cinq établissements médico-sociaux dans le district du Lac, propose des services d'aides et de soins à domicile (Spitex) ainsi qu'un foyer de jour, un service de repas à domicile et des tables d'hôtes à midi⁷.

- d) Dans la **région de Morat**, Senevita gère son propre établissement médico-social à Morat et loue des appartements adaptés aux seniors⁸. La « Alterswohnsiedlung » de la Fondation Hermann et Elisabeth Liechti à Morat⁹ et les appartements pour seniors Montessalet de ZIFAM AG¹⁰ proposent également des offres de logement spécifiques pour les personnes âgées.
- L'institution Passepartout représente une offre importante en matière de mobilité. Présente dans tout le canton, elle propose aux personnes en situation de handicap ou âgées des moyens de transport avantageux¹¹.
- L'association « Verein für Hilfsdienste » de la région de Morat et l'association « Verein für Hilfsdienste », dont le siège est à Schmitten, proposent également des prestations de soutien. L'éventail des prestations est très large et va des services de transport à l'aide au ménage en passant par le soutien administratif. Ces prestations sont payantes. Certains prestataires privés proposent également de telles aides¹². L'organisation Pro Senectute est également active dans les différentes régions du canton. Elle propose des conseils, organise des activités de loisirs et de sport, coordonne des groupes locaux, offre ses propres services et propose de nombreuses offres de bénévolat.¹³ La Croix-Rouge fribourgeoise propose également des prestations pour les personnes âgées sur l'ensemble du territoire cantonal. Elle propose notamment des services de relève pour les proches, un système d'appel d'urgence, des conseils, un service de transport, des événements de rencontre et des possibilités d'engagement bénévole¹⁴.
- Dans la région de Morat, les différentes communautés religieuses organisent des rencontres et des événements. La paroisse évangélique réformée de Morat, la paroisse catholique de Morat et la communauté évangélique libre organisent des événements spécifiques pour les seniors et proposent parfois un service de visite.¹⁵ La section Lac de la Fédération suisse des retraités organise également des manifestations¹⁶.
- e) La **commune de Morat propose** une offre culturelle importante et diverses possibilités de loisirs pour les personnes de tout âge, y compris les personnes âgées.

⁷ <https://www.rsl-gns.ch/>

⁸ <https://www.senevita.ch/de/standorte/altersresidenz-beaulieu-murten/>

⁹ <https://wohnen-im-meyland.ch/hermann-und-elisabeth-liechti-stiftung/>

¹⁰ <https://montessalet.ch/>

¹¹ <https://www.fondation-passepartout.ch/seelac>

¹² <https://vhd-hilfsdienste.ch/>

¹³ <https://fr.prosenectute.ch/fr.html>

¹⁴ <https://croix-rouge-fr.ch/fr/prestations/services-aux-aines/>

¹⁵ <https://www.kirche-murten.ch/senioren>, <https://pfarrei-murten.ch/de/erwachsene/gemeinschaft>, <https://www.feg-murten.ch/angebote/erwachsene/senioren>

¹⁶ <https://www.ffr-frv.ch/>

De nombreuses associations organisent des activités et des manifestations qui sont également fréquentées et utilisées par les seniors.¹⁷ De nombreux seniors s'engagent bénévolement et contribuent ainsi à l'organisation de ces manifestations. La commune dispose également de quelques offres pour le bénévolat et, avec la création du département Société, d'un point de contact pour les affaires sociales. La commission sociale de la région de Morat discute aussi régulièrement de questions liées à la vieillesse et maintient la tradition de rendre visite à la population âgée dans les établissements médico-sociaux pendant la période de Noël. La présidente de ville et le secrétaire de ville félicitent régulièrement les personnes âgées en leur rendant personnellement visite à l'occasion de leur 90e, 95e et 100e anniversaire, pour autant qu'elles le souhaitent.

Dans le cadre du développement de la construction et de l'aménagement de la commune, Morat s'efforce en permanence de mettre en œuvre les diverses dispositions légales visant à éliminer les désavantages pour les personnes en situation d'handicap et permet ainsi un meilleur accès également pour les personnes âgées. Lors du réaménagement du parc de Beaulieu, un parc de mouvement et de rencontre intergénérationnel a été créé et la population concernée a été impliquée dans sa planification. Un bus local est actuellement à l'étude. Celui-ci améliorerait la mobilité de l'ensemble de la population dans tous les quartiers et permettrait également aux personnes âgées de se déplacer avec les transports publics. La commune de Morat propose des cartes journalières CFF au guichet communal, en tant qu'offre destinée spécifiquement à la population qui est moins à l'aise avec le numérique.

V. Champs d'action

Il a été démontré que différents acteurs fournissent déjà de nombreuses prestations. La commune est proche de la population et de ses besoins. Elle peut développer directement des offres, mais aussi s'engager à d'autres niveaux pour défendre les intérêts. La commune a défini six domaines prioritaires :

a) Information et communication

Il existe déjà de nombreuses offres et prestations pour les seniors. Toutes les personnes âgées ne sont pas informées de ces prestations ou ne savent pas où trouver des informations sur les services d'aide et les manifestations. Même si de plus en plus de personnes se connectent au numérique, toutes ne parviennent pas encore à s'orienter sur Internet. Et celles et ceux qui sont en mesure de rechercher des informations par voie numérique ne parviennent pas toujours à trouver des indications pertinentes et utiles. Centraliser **les informations**, cibler la **communication**, même analogique, est un besoin pour les personnes âgées que la commune peut prendre en charge avec des moyens simples.

¹⁷ Une liste des associations de Morat se trouve sous : <https://www.murten-morat.ch/vereinsliste>

La commune de Morat est consciente que les personnes âgées ne constituent pas une classe d'âge homogène et que leurs besoins sont très différents.

b) Bénévolat

De nombreuses personnes âgées sont encore actives et doivent pouvoir le rester. Elles ont des modes de vie et des quotidiens différents et n'ont pas besoin de soutien, mais seraient prêtes à s'engager dans la société civile. Leur engagement, leurs expériences et leurs connaissances sont des ressources importantes qu'il convient de valoriser. Une étude de la Haute école spécialisée des Grisons a ainsi montré que de nombreuses personnes âgées pourraient s'imaginer participer à une aide de voisinage organisée.¹⁸

L'engagement bénévole et l'implication des personnes âgées dans la société doivent être encouragés par la commune. La commune a déjà ses propres possibilités d'engagement, peut en créer de nouvelles et collaborer avec les organisations existantes qui ont déjà des offres comme Pro Senectute, la Croix-Rouge ou les communautés religieuses. L'engagement bénévole peut être profitable dans l'aide entre voisin-e-s (services de visite, soutien administratif, aide aux achats, déchetterie, etc.) mais aussi, par exemple, à l'école (par ex. seniors en classe, soutien scolaire, aide au choix professionnel), dans l'intégration (par ex. Coucou, Noël ouvert), dans les offres de loisirs (par ex. Marché aux jouets) ou dans le travail avec les enfants et les jeunes (par ex. mini jobs) et d'autres domaines. L'engagement bénévole permet de donner un sens à son activité, de la structurer et de nouer des contacts sociaux. Les bénévoles sont indispensables dans la commune pour gérer et promouvoir la vie en société. Leur soutien à d'autres personnes, l'organisation de rencontres et d'échanges et leur participation à des offres n'ont pas de prix et ne pourraient pas être remplacés par un travail rémunéré.

Avec l'âge, les contacts sociaux diminuent souvent et certains seniors sont menacés d'isolement. La solitude entraîne des problèmes psychiques et des atteintes à la santé. Ces personnes n'ont pas toutes le courage de faire appel à des offres et à des aides. Atteindre ces personnes est un défi pour la commune. Les concitoyen-ne-s engagés sont ici aussi d'une grande aide pour attirer l'attention sur ces personnes, nouer des contacts avec elles ou les accompagner. Le cas échéant, il peut également être utile de faire appel à des professionnel-le-s de l'animation auprès de personnes âgées¹⁹ ou du travail communautaire.

c) Services de soutien

La vie active est généralement associée à une bonne santé. Si des problèmes de santé surviennent et entravent la vie quotidienne, les personnes âgées ont souvent besoin d'aide. Une offre suffisante de services de soins et d'assistance ambulatoires est nécessaire, mais aussi de services de soutien tels que les services d'achat, de transport, de nettoyage et d'élimination des déchets. Le jardinage ou les petites réparations peuvent également donner lieu à une demande d'aide pour les personnes âgées. Le recours à des services

¹⁸ Fachhochschule Graubünden, Zentrum für Verwaltungsmanagement, 2022: Plus 65, Stärkung der Partizipation von Senioren und Seniorinnen, Studie, Dario Wellinger, Curdin Derungs und Andreas Müller

¹⁹ La Croix-Rouge fribourgeoise propose des formations en "Animation de Vie". Les personnes formées interviennent spécifiquement dans le travail avec les personnes âgées.

professionnels a un coût. Toutes les personnes âgées ne peuvent donc pas recourir aux offres institutionnelles²⁰.

Outre les bénévoles, les jeunes pourraient également fournir des services de soutien à un prix abordable. Pour gagner de l'argent de poche, les jeunes pourraient proposer différents services d'aide²¹ et ainsi nouer des contacts avec d'autres personnes.

d) Promotion de la santé, soins et assistance médicale

Le maintien de la santé devient une question de plus en plus importante à mesure que l'on vieillit. La prévention et la promotion de la santé contribuent à ce que les personnes âgées puissent rester autonomes plus longtemps. Des offres de promotion de la santé peuvent être organisées ou encouragées par la commune elle-même, également en collaboration avec d'autres organisations²².

Pour que les personnes puissent rester chez elles malgré leurs problèmes de santé, il faut disposer de suffisamment d'offres de soins ambulatoires et de la possibilité de recourir à des prestations d'accompagnement. Les capacités actuelles des services d'aide et de soins à domicile pour fournir ces prestations ne suffiront guère à couvrir les besoins en la matière à l'avenir également. La commune peut s'engager à ce que les services d'aide et de soins à domicile soient adaptés en fonction des besoins.

L'assistance médicale à la population n'est certes pas une tâche explicitement communale, mais la commune peut néanmoins la promouvoir activement en encourageant l'installation de médecins généralistes. Elle peut aider les médecins intéressés à trouver des locaux, peut contacter elle-même des spécialistes et les motiver à exercer au sein de la commune. Les troubles physiques ne sont pas les seuls à augmenter avec l'âge, les atteintes psychiques sont également fréquentes chez les personnes âgées.

En ce sens, l'offre de soins psychologiques et psychiatriques est également un aspect important qui doit être pris en compte.

e) Mobilité, infrastructures et logement

Les thèmes de la mobilité, des infrastructures et du logement constituent une tâche importante de la commune. Avec une éventuelle diminution de l'état de santé, il est important que les lieux restent accessibles, que l'espace public offre suffisamment de possibilités de s'asseoir pour se reposer, qu'il soit possible de se déplacer avec les transports publics et qu'il y ait suffisamment de logements adaptés aux besoins des personnes âgées. Le logement adapté doit également être abordable pour les personnes économiquement défavorisées.

²⁰ La Confédération prévoit de prendre en charge à l'avenir, certaines prestations de soutien pour le maintien à domicile, via les prestations complémentaires : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-95885.html>

²¹ Une telle offre seraient des mini-jobs, qui sont déjà proposés aujourd'hui par le projet d'intégration Coucou.

²² Voir aussi à ce sujet le site de Promotion Santé Suisse : <https://promotionsante.ch/programmes-daction-cantonaux/themes-et-publications/themes/promotion-de-la-sante-pour-et-avec-les-personnes-agees>

f) Participation et mise en réseau

Afin d'actualiser en permanence les différents aspects et champs d'action, la commune mise sur les connaissances de la population âgée. Elles doivent être activement impliquées dans la mise en œuvre du concept et son développement dans un esprit de participation. La commune encourage les personnes âgées à se mettre en réseau entre elles et favorise les échanges entre les différents acteurs du domaine de la vieillesse afin de coordonner les offres. La mise en réseau des acteurs et de leurs offres conduit à des actions coordonnées et crée ainsi des synergies.

Avec ces champs d'action, la commune veut atteindre les objectifs suivants :

VI. Objectifs

Les personnes âgées :

- reçoivent et trouvent les informations essentielles qui les concernent, indépendamment de leur état de santé et de leurs compétences numériques.
- peuvent s'impliquer de manière significative dans la société.
- peuvent vivre le plus longtemps possible de manière autonome et indépendante.
- sont informées des mesures de promotion de la santé et les utilisent.
- bénéficient des soins et de l'accompagnement nécessaires.
- trouvent les soins médicaux nécessaires.
- peuvent rester mobiles et vivre dans des formes d'habitat adaptées à leurs besoins.
- participent activement à la vie de la communauté et aux offres pour les seniors.

Les acteurs du travail avec les personnes âgées travaillent en réseau et s'engagent ensemble pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées.

Les mesures suivantes sont prévues dans les différents champs d'action :

VII. Mesures

		Responsabilité opérationnelle	Début	Coûts uniques	Coûts annuels	Commentaires
1. Information, communication						
Assurer l'accès des personnes âgées aux informations sur les offres et les services qui les intéressent	Une brochure d'information (analogique et numérique) avec un aperçu des offres en différentes langues (D, F, I, E, Port., Maz. Alb. etc.) est élaborée.	Département Société	2024	3000	--	Une information est envoyée aux personnes ayant atteint l'âge normal de la retraite.
Organisation d'événements de convivialité et/ou d'information pour les personnes âgées (bénévolat, dépendance, solitude, violence, prévention des accidents...).	Au moins 2 fois par an, en collaboration avec des organisations qui proposent déjà de telles offres.	Département Société	2024	--	500	
Envisager la création d'un point de contact central au niveau communal	En collaboration avec le bureau de coordination du RSL	Département Société	2025	--	--	
2. Bénévolat						
Promotion d'offres dans les domaines de la formation, des loisirs, de la culture et du sport ainsi que des rencontres et des échanges	Soutenir et encourager les personnes, les groupes et les organisations qui créent de telles offres	Département Société	2026	--	--	
Création d'un réseau de bénévoles et mise en place d'offres de bénévolat	Elaborer une vue d'ensemble des possibilités existantes et établir un concept de bénévolat	Département Société	2024	2'000		Collaboration avec d'autres organisations (Pro Senectute, Croix-Rouge, Bénévolat FR...)
3. Services de soutien						
Mise en place d'une aide de proximité basée sur le bénévolat	Elaborer une vue d'ensemble des possibilités existantes et établir un concept de bénévolat	Département Société	2024	--	--	

Mise en place de mini-jobs	En collaboration avec Portail Jeunes	Département Société	2024	--	--	Coûts prévus pour la mise en place dans le cadre de Portail Jeunes
Etude quant au recours à du travail communautaire ou de l'animation	En collaboration avec la Croix-Rouge	Département Société	2024		n.d.	
Encourager le développement des services (services de transport, services de repas, Spitex, etc.)	Engagement au sein du RSL	Département Société	en cours	--	--	
4. Promotion de la santé, soins et assistance médicale						
Promotion des offres de promotion de la santé	En collaboration avec d'autres organisations, des campagnes de prévention sont soutenues.	Département Société	2026		n.d.	
Développer les services psychiatriques à domicile ou favoriser l'installation de psychiatres dans le district du Lac	En collaboration avec le canton et le RSL	Département Société	en cours	--	--	
Encourager l'installation de cabinets de groupe et en particulier de médecins de famille.	En collaboration avec le canton	Département Société	en cours	--	--	
Renforcement des soins et de l'accompagnement ambulatoires	Représentation au RSL	Département Société	en cours	--	--	
5. Mobilité, infrastructures et logement						
Mise à disposition de suffisamment de bancs et de sièges dans les espaces publics	Contrôle des trajets effectués à pied	Département Société et service des constructions	2024	n.d.	--	

Promouvoir la construction de logements abordables et adaptés pour les personnes âgées	Collaboration avec les propriétaires qui construisent et les gérances immobilières	Département Société et service des constructions	en cours	--	--	
Promotion de la construction de logements pour les personnes âgées à mobilité réduite	Collaboration avec les propriétaires qui construisent et les gérances immobilières	Service des constructions	en cours	--	--	
Promotion de l'accès aux espaces extérieurs et intérieurs pour les personnes à mobilité réduite (accès en fauteuil roulant)	Mise en œuvre des directives relatives à l'accessibilité	Service des constructions	en cours	--	--	Coûts prévus pour les travaux de transformation.
6. Participation et mise en réseau						
Mise en réseau des acteurs de la politique de vieillesse	Une rencontre régionale de mise en réseau est organisée chaque année avec tous les acteurs.	Département Société	2024	--	--	
Examen de la mise en œuvre et de l'organisation d'un conseil des seniors	Des personnes âgées sont impliquées dans la mise en œuvre participative du concept.	Département Société	2024	--	1000	Indemnité pour frais et indemnité d'intervention

VIII. Conclusion

De nombreuses personnes âgées apprécient la qualité de vie à Morat et en sont satisfaites, comme l'a montré l'enquête menée par le Réseau de Santé du Lac en 2019. Différents niveaux politiques et diverses organisations s'engagent pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées. Il convient de les coordonner et de les mettre en réseau. La communication avec les personnes âgées doit être ciblée et les informations importantes les concernant doivent être centralisées.

Il existe différentes activités et offres pour les loisirs et les personnes âgées organisent souvent leur vie quotidienne de manière autonome.

Les personnes âgées sont une ressource importante pour la commune. Elles doivent pouvoir mettre à profit leurs capacités et leurs compétences. Pour celles et ceux qui souhaitent s'engager, il existe déjà des possibilités. Celles-ci doivent être développées et structurées. Il est également nécessaire de développer l'engagement dans la société civile afin de couvrir

les besoins de soutien des personnes âgées qui en ont besoin, notamment pour des raisons de santé.

Afin de répondre aux besoins des personnes âgées et pour atteindre les objectifs définis dans ce concept, la mise en place d'un conseil des seniors est à l'étude. Les personnes âgées elles-mêmes doivent pouvoir participer activement à la mise en œuvre et au développement de ce concept et des mesures. Cela permettra à la commune de s'orienter vers les besoins et les intérêts des personnes âgées et d'atteindre ensemble les objectifs fixés.

Ce concept remplace la charte des aînés de la commune de Morat de 2014. La version germanophone a été approuvée par le Conseil communal le 04.12.2023.